

uecc



UNION EUROPÄISCHER INDUSTRIE- UND HANDELSKAMMERN (UECC)
FÜR VERKEHRSFRAGEN

UNION EUROPÉENNE DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (UECC)
POUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

UNIE VAN EUROPESE KAMERS VAN KOOPHANDEL (UECC)
VOOR VERVOERSVRAAGSTUKKEN

RESOLUTION

en faveur de l'inscription de la liaison navigable Saône-Rhin dans le réseau européen des transports et de la poursuite des études relatives à ce projet

L'Union Européenne des CCI des régions Rhin, Rhône, Danube, Alpes (UECC), qui fédère quelque 70 Chambres de Commerce et d'Industrie de 11 pays européens et représente pour les questions relatives aux transports environ 2,5 millions d'entreprises, milite depuis sa création en faveur d'une interconnexion fluviale des bassins du Rhin et du Rhône.

Au vu des résultats de l'étude réalisée par le cabinet Eurotrans « d'opportunité socio-économique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin », rendue publique en 2009, la réalisation, à l'horizon 2020/2025 de cette infrastructure fluviale structurante semble s'imposer plus que jamais.

L'UECC relève tout particulièrement les perspectives de trafic particulièrement prometteuses pour Saône-Rhin, révélées dans cette étude: un trafic oscillant en fonction des scénarii entre 11 et 19 millions de tonnes de fret fluvialisé à l'horizon 2025 (échéance crédible de mise en service de cette infrastructure). La liaison Saône-Rhin renforcerait considérablement l'attractivité et la compétitivité des ports français de la Méditerranée et notamment celui de Marseille, pour le traitement de ces flux européens.

Par ailleurs, une liaison navigable entre la Saône et le Rhin se conformerait pleinement aux objectifs de développement durable, désormais unanimement promues au niveau notamment européen, puisqu'elle permettrait, au vu de cette étude, un report de près de 10 % du trafic routier sur l'axe Rhin-Rhône (voire 15 % dans les territoires directement concernés) soit une économie de quelque 80 millions de litres de carburant et de près de 250 000 tonnes de gaz à effet de serre par an.

L'étude d'Eurotrans a par ailleurs confirmé la faisabilité technique de deux tracés, l'un passant par le Doubs, l'autre empruntant l'itinéraire via la Haute-Saône, nécessitant toutefois des études techniques plus approfondies.

L'UECC a par ailleurs relevé, avec grande satisfaction, que le Gouvernement et le Parlement français, ont entériné le principe de la poursuite de ces études dans le cadre de la Loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Cette loi stipule en effet dans son article 12, alinéa V que « les études nécessaires à la réalisation d'une liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins de la Saône et de la Moselle seront poursuivies et un débat public sera organisé d'ici à 2012. Ce débat envisagera également l'intérêt d'une connexion fluviale entre la Saône et le Rhin qui fera l'objet d'études complémentaires ».

Afin de répondre à ce souhait du législateur français de permettre un débat public en 2012, incluant toutes les hypothèses de raccordement fluvial des bassins du Rhin et du Rhône, il semble impératif que ces études complémentaires relatives à Saône-Rhin soient poursuivies dans les meilleurs délais, sachant que les études techniques relatives à l'option Saône-Moselle sont bel et bien engagées.

Eu égard à la dimension intrinsèquement européenne de la liaison Saône-Rhin, l'UECC estimerait opportun que ce débat public soit ouvert à l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle européenne. Par ailleurs, elle attire l'attention du Gouvernement français sur l'intérêt majeur de soumettre à nouveau ce dossier à la Commission européenne, afin de permettre une nouvelle prise en compte de cette infrastructure dans le réseau européen des transports. Ce dernier, arrêté dans sa version actuelle en 2004, fait également l'objet d'une procédure de révision qui pourrait en 2010 prendre un développement décisif.

L'UECC souligne qu'une telle inscription dans le Réseau Trans Européen ouvrirait en effet des perspectives de cofinancement européen particulièrement intéressantes, allant jusqu'à 50 % du coût des études.

Adopté à Mulhouse, le 29 octobre 2009